La Mézière, le 03 février 2026

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
des eaux usées de la Flume et du Petit Bois
La Mézière – Vignoc

Bureau d'Etudes IAOSENN
Mme Claire NICOLAS
Chargée d'études

Objet : Demande de renseignements concernant le raccordement des Eaux Usées (EU) du projet de la « ZAC Gueury-La Douve » à GÉVEZÉ sur le système d'assainissement du SIA de la Flume et du Petit Bois.

Madame NICOLAS,

Le SIA rappelle que sa station d'épuration intercommunale collecte et traite les effluents des communes de :
- LA MÉZIÈRE et VIGNOC (SIA de la Flume et Petit Bois) depuis 2005,
- GÉVEZÉ et PARTHENAY DE BRETAGNE (RENNES MÉTROPOLE) depuis 2005,
- MELESSE (uniquement secteurs de Cap Malo et du Domaine du Cap) depuis 2006,
- et LANGOUET (CCVIA) depuis début janvier 2026. 600 Equivalent-Habitants (EH) sont prévus à terme.

Tous les réseaux d'assainissement collectif sont de type séparatif.

La station d'épuration du SIA est située sur la commune de LA MÉZIÈRE, au lieu-dit les Mottais. Elle est en service depuis 2005. Elle est dimensionnée pour traiter les eaux usées de 15 500 EH.

L'ensemble des abonnés raccordés à la station d'épuration augmente régulièrement chaque année : 2798 abonnés en 2005, 4417 abonnés en 2014 et 5889 abonnés en 2024 soit un nombre d'abonnés multiplié par 2,1 en 20 ans.

Selon les données du Bilan Annuel 2024 du SIA, la station d'épuration fonctionne :
- à 51% (soit 1793 m³/jour) de sa charge hydraulique de 3520 m³/jour.
- à 46% (soit 430 kg/jour) de sa charge organique (DBO5) de 930 kg/jour soit environ 7 160 EH en 2024.

La valeur de la CBPO (Charge Brute de Pollution Organique calculée sur la semaine la plus chargée de l'année 2024) est de 601 kg/jour soit environ 10 020 EH correspondant à un fonctionnement de 65% de la station d'épuration.

Un filtre tertiaire a été installé en 2019 en sortie du clarificateur de la station d'épuration afin de respecter les normes de rejet dans la rivière la Flume compte tenu de l'augmentation de la population raccordée.
Ce filtre est peu sollicité puisque les normes de rejet sont respectées sans son fonctionnement permanent.

Les données du Bilan Annuel 2025 seront disponibles à partir du 1er mars 2026.

Le projet de cette ZAC prévoit la création de 465 logements soit une estimation de 1200 EH à terme.
Cette ZAC sera répartie en 2 tranches dont les premiers logements seront livrés fin 2029.
Les EU de cette ZAC se raccorderont gravitairement sur le réseau EU de GÉVEZÉ puis se dirigeront dans le Poste de Relevage Général EU « Launay Geffroy » géré par RENNES MÉTROPOLE.

Les EU seront ensuite évacuées dans un réseau gravitaire EU menant à la station d'épuration du SIA.

Compte tenu de l'évolution de la population raccordée, nous pensons que ce projet aura une faible incidence sur la capacité de la station d'épuration du SIA à traiter les Eaux Usées provenant de cette ZAC.
Le SIA émet donc un avis favorable à traiter les EU de la « ZAC Gueury-La Douve » de GÉVEZÉ dans sa station d'épuration intercommunale.

Le SIA se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame NICOLAS, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent RABINE
Président du SIA

LAMÉZIÈRE - VIGNOC
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
35

Dossier suivi par Gilles LAMORLETTE, technicien du SIA